## 資料

## 資料 1. 調査団員·氏名

## (1)基本設計調査時

· / <del>- / INI</del>	H 3 3	
氏 名	担当	所属
池田 則宏	総括	独立行政法人 国際協力機構
		無償資金協力部 業務第四課 課長代理
佐藤 哲也	技術参与	水産庁 資源管理部国際課 海外漁業協力室
芳沢 忍	計画管理	独立行政法人 国際協力機構
		無償資金協力部 業務第四課
島田 宗宏	業務主任/	オーバーシーズ・アグロフィッシャリーズ・
	水産物品質管理計画	コンサルタンツ (株)
岩崎 渉	建築計画	オーバーシーズ・アグロフィッシャリーズ・
		コンサルタンツ (株)
岸本 博	水産物検査機材計画	(株)ケイディーテック
小林 正明	調達計画/積算	オーバーシーズ・アグロフィッシャリーズ・
		コンサルタンツ(株)
橋爪 雅彦	通訳(仏語)	(株)佐々木エージェンシー

#### (2)基本設計概要説明調査時

氏 名	担当	所 属
芳沢 忍	総括	独立行政法人 国際協力機構
		無償資金協力部 業務第3グループ
佐藤 哲也	技術参与	水産庁 資源管理部国際課 海外漁業協力室
島田 宗宏	業務主任/	オーバーシーズ・アグロフィッシャリーズ・
	水産物品質管理計画	コンサルタンツ (株)
岩崎 渉	建築計画	オーバーシーズ・アグロフィッシャリーズ・
		コンサルタンツ (株)
岸本 博	水産物検査機材計画	(株)ケイディーテック
橋爪 雅彦	通訳(仏語)	(株)佐々木エージェンシー

## 資料 2. 調査行程

## (1)基本設計調査時

			间 <u>直</u> 时
日	月日	曜	調査内容
順		日	官団員・コンサルタント
1	2/6	金	成田 パリ
2	2/7	土	パリ ヌアクショット
3	2/8	日	経済開発省・海洋経済漁業省表敬、インセプションレポート説明・協議、
			フランス大使館協議、ヌアディブへ移動
4	2/9	月	IMROP ヌアディブ検査所視察・協議、ヌアクショットへ移動
5	2/10	火	ヌアクショット魚市場・IMROP 支所視察、実施・運営機関協議
6	2/11	水	実施・運営機関協議、ミニッツ協議、輸出加工場視察
7	2/12	木	ミニッツ署名、輸出加工場視察、世界銀行モーリタニア事務所協議
8	2/13	金	官団員(ダカールへ移動、JICA 事務所・日本大使館報告、ダカール発)
			コンサルタント(サイト周辺状況調査)
9	2/14	土	官団員(パリ着、パリ発)
			コンサルタント( 魚市場運用現況調査、 サイト周辺自然条件調査)
10	2/15	日	官団員(帰国) コンサルタント(現地再委託調査開始)
11	2/16	月	輸出加工場アンケート調査、零細漁業連盟聞取り調査、建設物価調査
12	2/17	火	輸出加工場組合聞取り調査、輸出加工場アンケート調査
13			IMROP 分室検査実態調査、輸出加工場アンケート調査
14	2/19	木	IMROP 関係者協議、輸出加工場アンケート調査
15	2/20	金	ベースライン調査(ORP 計測等)
16	2/21	土	ヌアクショット魚市場関係者協議(荷捌区画体制、荷捌選別方法等)
17	2/22	日	ヌアクショット魚市場関係者協議(品質管理体制、衛生管理状況等)
18	2/23	月	ヌアクショット魚市場関係者協議(運営体制、要員体制等)
			自然条件調査(設備運輸省気象台)
19	2/24	火	
			国立試験研究所、設備運輸省住宅都市計画局協議
	2/25	水	
21	2/26		ベースライン補足調査
22	2/27	金	団内会議、ヌアディブへ移動
23	2/28		IMROP 関係者協議(機材内容等 ) 保有機材維持管理状況調査
	2/29		IMROP 関係者協議(施設内容等 ) 既存施設利用状況調査
25	3/1	月	IMROP 関係者協議(人員体制等) 類似水産施設調査
26			IMROP 関係者協議(維持管理体制等) ヌアクショットへ移動
27	3/3	水	海洋経済漁業省計画内容協議(人員、予算、維持管理費等)
28	3/4	木	海洋経済漁業省中間報告
29	3/5	金	ダカールへ移動、JICA 事務所・日本大使館報告
30	3/6	土	水産物流通事情調査、ダカール発
31	3/7	日	パリ着、ランジス国際市場視察、建設物価調査
32	3/8	月	パリ発、現地再委託調査中間確認、ヌアクショット商港視察
33	3/9	火	帰国、建設事情調査、給電事情調査
34	3/10	水	建設物価調査票確認
35	3/11	木	建設事情調査、建設物価調査票回収
36	3/12	金	資料整理
37	3/13	土	現地再委託調査成果品検査
38	3/14	日	建設事情調査、海洋経済漁業省報告

39	3/15	月	補足調査
40	3/16	火	補足調査、ヌアクショット発
41	3/17	水	パリ着、パリ発
42	3/18	木	帰国

コンサルタント: 業務主任、 建築計画、 水産物検査機材計画、 調達計画、 通訳

#### (2)基本設計概要説明調査時

日	月日	曜	調査内容
順		日	官団員・コンサルタント
1	5/27	木	成田 パリ
2	5/28	缃	パリ ヌアクショット
3	5/29	H	ヌアクショット魚市場視察、基本設計概要書提出
4	5/30	Ш	経済開発省・海洋経済漁業省表敬、基本設計概要書説明・協議
5	5/31	円	実施・運営機関協議
6	6/1	火	実施・運営機関協議、EU モーリタニア事務所協議
7	6/2	水	ミニッツ協議、フランス大使館協議
8	6/3	*	ミニッツ署名、ダカールへ移動
9	6/4	缃	JICA 事務所・日本大使館報告、官団員 ・コンサルタント(ダカール発)
10	6/5	土	官団員 (パリ着、パリ発)、コンサルタント(パリ着、機材調達状況調査)
			官団員 (ダカール発)
11	6/6	Ш	官団員 (パリ着) 官団員 ・コンサルタント(パリ発) 官団員 (帰国)
12	6/7	月	官団員 ・コンサルタント (帰国)

官団員: 総括、 技術参与

#### 資料 3. 関係者(面会者) リスト

#### 1. 経済開発省

Mr. Sidi Mohamed Ould Bakha 財務局長 Mr. Mohamed El Hassen OuldBoukhreiss 財務局次長 Mr. Mohamed Lemine Ould Ahmed 経済協力課長

#### 2. 海洋経済漁業省

Dr. Ba Mamadou dit M'Bare 大臣 Mr. Mohamed Abderrahmane Ould Abdi 次官

Mr. Sidi Mohamed Ould Sidina 産業漁業局長

Dr. Ba Abou Sidi 零細・沿岸漁業局長 Mr. Mohamedine Fall Ould Abdi 水産加工振興局長

Mr. Elemine Sid'Ahmed 零細・沿岸漁業局零細沿岸漁船課長

Mr. Abderrahmane Ould Sidi Aly 日本プロジェクト担当官 Mr. Abderrahmane Ould Baouba ヌアクショット魚市場分室長

#### 3. IMROP (モーリタニア海洋・水産研究所)

Dr. Mohamed M'Barek Ould Soueilem 所長Mr. Diop Mika 次長

Mr. Mamadou Aliou Dia 科学顧問

Mr. Philippe Tous 技術顧問(仏国専門家)

Dr. Aly Ould Yahya Dartigeヌアディブ検査所・理化学検査課長Dr. Mohamed Ould Mahjoubヌアディブ検査所・細菌検査課長Dr. Moustapha Ould Bowbaヌアディブ検査所・官能検査課長

Dr. Mohamed Vall Ould Cheikh ヌアディブ検査所・検査官

Dr. Niang Amadou ヌアディブ検査所・検査官 Mr. Sid'Ahmed Ould Lahouel ヌアディブ検査所・監督官

Mr. Mohamed Ould Mohamed Vall ヌアクショット支所・所長 Dr. Mohamed Ould Ely Ould Barham ヌアクショット支所・次長 Mr. Dakhite ヌアクショット魚市場分室長

#### 4. ヌアクショット魚市場公社

Mr. Mamadou B. Ly 取締役会長 Mr. Saleck Ould Brahim 魚市場長

#### 5. 設備運輸省

Mr. Slohamed Ould Seyidi 住宅都市計画局長 Mr. Sidi Mohamed Mchd Saum 住宅都市計画局建築課長 Mr. Ould Tidi Lemine Mahfad 気象台・気象課長

#### 6. 国立衛生センター

Dr. La Baidy Boubou 所長

7. 輸出加工場

Mr. Dimas Guilhoto Dos Santos Afri Fish 社・社長

Mr. Sidi Abdalla Atlantic Fishing 社・工場長

Mr. Abdel Kader Ould Saleh Mauriex 社・社長 Mr. Ahmed Ould Abdellah MICPM 社・工場長

Mr. Mohamed Abdallahi Ould Yaha MIP 社・社長

Mr. Hademine Socopeche 社・社長

8. 世界銀行モーリタニア事務所

Ms. Hawa Cissé Wagué 経済担当官

Mr. Brahim Ould Abdelwedoud 都市計画担当技官

9. フランス大使館

Mr. Ridha Hamrouni 部長補佐 Mr. Jean-Marc Pradelle 顧問補佐

10. EU 事務所

Mr. Mario Carvajal 水產行政担当官

11. 在セネガル日本国大使館

中島明特命全権大使

川口 哲郎 参事官

 反町 俊也
 二等書記官

 白石 蔵人
 二等書記官

中山 邦夫 二等書記官

12. 在セネガル JICA 事務所

 小西
 淳文
 所長

 加藤
 隆一
 次長

 山形
 律子
 所員

#### 資料 4. モーリタニア国の社会経済状況

	33
i	モーリタニア・イスラム共和国
ļ	Islamic Republic of Mauritania
1	I same republic of Madridana

一般指標					
政体	共和制	*1	首都	ヌアクショット(Nouakchott)	*
元首	大統領/マウイヤ・ウルド・シディ・アハメド・タヤ	*1,3	主要都市名	ヌアディブ、カエディ	*
	(Maouiya Ould Sidi Ahmed TAYA)		労働力総計	1,231千人 ( 2000 年)	) *
独立年月日	1960年11月28日	<b>*</b> 3,4	義務教育年数	6年間(年	) *
主要民族/部族名	モール人約80%、アフリカ系	*1,3	初等教育就学率	83.2 % ( 1998 年	) *
主要言語	アラビア語、フランス語	*1,3	中等教育就学率	18.0 % ( 1998 年)	) *
宗教	イスラム教	*1,3	成人非識字率	59.8 % ( 2000 年	) *
国連加盟年	1961年10月7日	*12	人口密度	2.60 人/km2 ( 2000 年	) *
世銀加盟年	1963年9月10日	<b>*</b> 7	人口増加率	2.7 %( 1980-2000 年)	) *
IMF加盟年	1963年9月10日	<b>*</b> 7	平均寿命	平均 51.50 男 49.90 女 53.10	*
国土面積	1,031.00	*1,6	5歳児未満死亡率	164/1000 ( 2000 年	) *
総人口	2,665千人 (2000年)	*6	カロリー供給量	2,637.9 cal/日/人 ( 2000 年	) *

経済指標								4
通貨単位	ウギア(Ougui	ya)			<b>*</b> 3	貿易量	( 1998 年	)
為替レート	1 US \$ = 262	2.70	( 2002 年	12月)	*8	商品輸出	358.6 百万ドル	
会計年度	Dec. 31				<b>*</b> 6	商品輸入	-318.7 百万ドル	_
国家予算			(	年)		輸入カバー率	(月) ( 2000 年	)
歳入総額					<b>*</b> 9	主要輸出品目	水産物、鉄鉱石	
歲出総額					<b>*</b> 9	主要輸入品目	食糧、燃料、機械類、車輌	
総合収支		43.2 百万ド	ル (19	998 年)	*15	日本への輸出	43.7百万ドル ( 2001 年	)
ODA受取額		211.9 百万ド	ル (20	000 年)	<b>*</b> 19	日本からの輸入	15.6 百万ドル ( 2001 年	)
国内総生産(GDP)		934.94 百万ド	ル (20	)00 年)	*6			
一人当たりのGNI		370.0ドル	( 20	)00 年)	*6	総国際準備	381.2百万ドル ( 2000 年	)
分野別GDP	農業	22.4	% (20	)00 年)	*6	対外債務残高	2,500.0 百万ドル ( 2000 年	.)
	鉱工業	30.6	% (20	000年)	<b>*</b> 6	対外債務返済率(DSR)	25.9% ( 2000 年	.)
	サービス業	47.0	% (20	000年)	<b>*</b> 6	インフレ率	6.1 %	
産業別雇用	農業 男	% 女	% ( 1998-20	000 年)	<b>*</b> 6	(消費者価格物価上昇率)	( 1990-2000 年	.)
	鉱工業	%	% ( 1998-20	000年)	<b>*</b> 6			
	サーヒ'ス業	%	% ( 1998-20	000年)	*6	国家開発計画	公共投資計画:1998-2001	
実質GDP成長率		4.2	% ( 1990-20	000 年)	<b>*</b> 6			

気象	(	1961 年~	~ 1990 年	平均)	観測地:ヌ	アクショッ	ト(北緯18)	度06分、西	経15度57	分、標高3	m)				<b>*4</b> ,5
	月	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	平均/計	
降水量		0.8	1.8	1.8	0.5	0.0	0.6	14.1	28.5	29.0	8.2	4.8	0.9	91.0 mm	
平均気温		21.1	22.6	24.1	24.7	25.4	26.8	27.1	28.3	29.2	28.7	25.2	21.9	25.4 ℃	

- \*1 各国概況(外務省)
  \*2 世界の国々一覧表(外務省)
  \*3 世界年鑑2002(共同通信社)
  \*4 最新世界各国要覧10訂版(東京書籍)
  \*5 理科年表2000(国立天文台編)
  \*6 World Development Indicators2002(WB)
  \*7 BRD Membership List(WB)
  IMF Members' Financial Data by Country(IMF)
  \*8 Universal Currency Converter
- \*8 Universal Currency Converter
- \*9 Government Finance Statistics Yearbook 2001 (IMF)

- \*10 Human Development Report2002(UNDP)
  \*11 Country Profile(EIU),外務省資料等
  \*12 United Nations Member States
  \*13 Statistical Yearbook 1999(UNESCO)
  \*14 Global Development Finance2002(WB)
  \*15 International Financial Statistics Yearbook 2002(IMF)
  \*16 世界各国経済情報ファイル2002(世界経済情報サービス)
  \*17 FAO Food Balance Sheets 2002年6月 FAO Homepage
  注:商品輸入については複式簿記の計上方式を採用しているため
  支払い額はマイナス標記になる

 	_
モーリタニア・イスラム共和国	
Islamic Republic of Mauritania	

我が国におけるODAの実績 (単位:億円)								
項目    年度	1996	1997	1998	1999	2000			
技術協力	4.92	4.81	2.89	2.88	2.98			
無償資金協力	28.51	36.40	25.36	34.25	37.07			
有償資金協力	***				· · · · · ·			
総額	33.43	41.21	28.25	37.13	40.05			

当該国に対する我が国ODAの実績	t			(支出約	吨額、単位: 百万ドル)
項目 暦年	1996	1997	1998	1999	2000
技術協力	3.49	5.05	3.37	2.99	2.97
無償資金協力	21.35	25.93	22.01	31.58	29.01
有償資金協力	4.98	4.48	-1.68	-1.93	-2.04
総額	29.83	35.46	23.70	32.64	29.94

OECD 諸国の経済協力	実績 ( 2000 年)	(支出純額、単位:百万ドル			
	贈与(1) (無償資金協力・ 技術協力)	有償資金協力 (2)	政府開発援助 (ODA) (1)+(2)=(3)	その他政府資金 及び民間資金(4)	経済協力総額 (3)+(4)
二国間援助 (主要供与国)	88.9	-6.4	82.5	8.5	91.0
l. Japan	32.0	-2.1	29.9	0.8	30.7
2. France	29.1	-5.7	23.4	11.3	34.7
3. Germany	7.6	0.0	7.6	-0.2	7.4
4. Spain	4.1	1.3	5.4	-1.1	4.3
多国間援助 (主要援助機関)	65.6	63.7	129.3	-11.0	118.3
1. EC			63.8	0.0	63.8
2. IDA		}	53.1	0.0	53.1
その他	2.8	-2.6	0.2	0.0	0.2
合計	157.3	54.6	211.9	-2.5	209.4



<sup>\*18</sup> 政府開発援助 (ODA) 国別データブック 2001 (国際協力推進協会) \*19 International Development Statistics (CD-ROM) 2002 OECD \*20 JICA資料

資料 5. 討議議事録:基本設計調査時

#### PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS

SUR

#### L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE POUR

# LE PROJET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE SALUBRITE ET D'HYGIENE DES PRODUITS HALIEUTIQUES A NOUAKCHOTT

**EN** 

## REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Sur la base de la requête du gouvernement de la République Islamique de Mauritanie (désignée ci-après "la Mauritanie"), le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base pour le « Projet d'amélioration des conditions de salubrité et d'hygiène des produits halieutiques à Nouakchott » (désigné ci-après "le Projet") et l'a confiée à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après "la JICA").

La JICA a délégué en Mauritanie une mission d'étude du concept de base (désignée ciaprès "la Mission") dirigée par M. Norihiro IKEL A, chef de service gérant, 4<sup>ème</sup> Division de la Gestion des projets, Département de la Gestion de la Coopération financière non-remboursable de la JICA, et la Mission séjourne dans ce pays du 6 février au 18 mars 2004.

La Mission a procédé à une série-le discussions avec les autorités concernées du gouvernement mauritanien et a effectué des études sur place dans la zone concernée.

A l'issue des discussions et des études sur place, les deux parties ont confirmé réciproquement les points essentiels mentionnés dans les pages suivantes. Les membres consultants de la Mission continueront leur séjour en Mauritanie jusqu'au 18 mars pour approfondir les études.

A Nouakchott,

le 12 février 2004

她 田 則 宏

M. Norihiro IKEDA

Chef de Mission de l'étude du concept de base Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) M. Sidi Mohamed Ould SIDINA

Directeur des pêches

Ministère des Pêches et de l'Economie

Maritime (MPEM)

#### **COMPLEMENT**

Les deux parties ont confirmé que l'examen du présent Projet sera effectué sur la base de l'orientation de base suivante.

## 1. Objectifs du présent Projet

Le présent Projet a pour objectifs la construction d'un laboratoire à Nouakchott, le réaménagement du marché aux poissons de Nouakchott ou bien les mesures de substitution et la fourniture des équipements et matériels nécessaires aux deux institutions, conformément à la règlementation en vigueur dans le domaine de la salubrité et de l'hygiène des produits halieutiques en Mauritanie destinés à l'exportation.

#### 2. Site du Projet

- 2-1. Le site du Projet correspond aux aires indiquées dans l'Annexe-1. Le gouvernement mauritanien s'est engagé à fournir le terrain des sites pour l'exécution du présent Projet.
- 2-2. Le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (désigné ci-après "le MPEM") s'est engagé à effectuer l'évaluation des impacts sur l'environnement pour l'utilisation des terrains, ainsi qu'à assurer l'obtention des autorisations auprès des autorités concernées pour ladite utilisation jusqu'à la prochaine étude (lors de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base).

## 3. Organe responsable et organe d'exécution

- 3-1. L'organisme responsable est le MPEM.
- 3-2. L'organisme d'exécution est le MPEM .Cet organigramme est indiqué dans l'annexe 2 cijoint.

## 4. Contenu de la requête de la partie mauritanienne

Suite à des discussions avec la Mission, la partie mauritanienne a fait la requête des éléments indiqués dans l'Annexe-3. La JICA examinera par la suite la pertinence du contenu de cette requête, et si le résultat de cet examen s'avère positif, elle recommandera au gouvernement du Japon pour obtenir l'approbation.

#### 5. Système de l'aide financière non-remboursable du Japon

La Mission a expliqué à la partie mauritanienne le système de l'aide financière nonremboursable du Japon, et la partie mauritanienne a compris le partage des charges entre le gouvernement du Japon et le gouvernement mauritanien indiquée dans l'Annexe-4.

#### 6. Calendrier de l'étude

- 6-1. Les membres Consultants continueront leurs études en Mauritanie jusqu'au 18 mars 2004.
- 6-2. La ЛСА préparera un rapport abrégé de l'étude du concept de base en français, et déléguera une Mission en Mauritanie pour l'explication de son contenu vers fin-mai 2004.
- 6-3. Une fois le contenu du rapport abrégé accepté par le gouvernement mauritanien, la JICA achèvera le rapport final et l'enverra au gouvernement mauritanien vers août 2004.

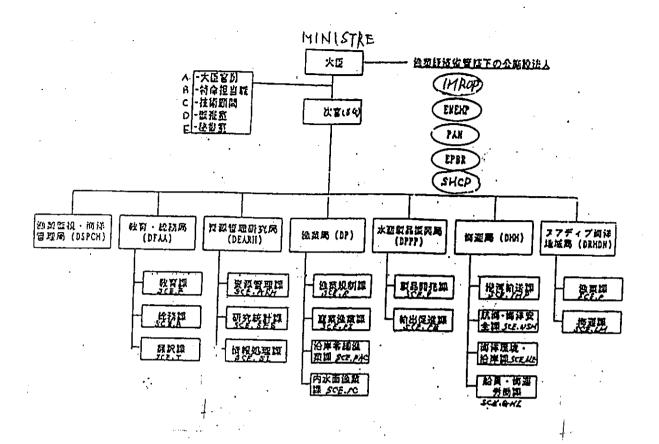
#### 7. Gestion des installations du Projet

- 7-1. Les installations et équipements ou présent Projet appartiendront au gouvernement mauritanien, et ce dernier a confirmé qu'il assumerait l'entière responsabilité quant à la nature adéquate de leur gestion, entretién et maintenance, y compris la charge de frais d'électricité et d'eau.
- 7-2. Le gouvernement mauritanien s'est engagé à mettre en place un système de gestion adéquat des points de vue technique, administratif et financier, pour assurer l'utilisation durable et efficace des installations et équipements du présent Projet.
- 7-3. Le gouvernement mauritanien s'est engagé à faire le rapport une fois par an à l'égard du gouvernement japonais concernant l'état de l'exploitation sur les installations et équipements de ce Projet.



Annexe 1 : Site de Projet El Mhaijrât Tiouilît Lemcid Blawakh Nouakchott Site de Projet Site pour Laboratoire Site pour Marche aux poissons de Nouakchott Site de Projet Nouakchott U

- 資料-11 -



DSPCM DELEGATION A LA SURVEILLANCE DES PECHES ET AU CONTROLE EN MER EDIRECTION DE LA FORMATION ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

EDIRECTION DES ETUDES ET DE L'AMENAGEMENT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DEAA DEARII IJΛ : DIRECTION DES PECHES DIRECTION DE LA PROMOTION DES PRODUITS DE PECHE DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE DIRECTION REGIONALE MARITIME DE DAKHLET NOUADHIBOU ליותנו MMCI DRAMON

DE LA PECHE (モーリタニア海洋漁業研究所)

: INSTITUT MAURITANIEN DES RECHERCHES OCEANOGRAPH/QUES ET IMROP ENEMP ECOLE NATIONALE D'ENSEIONEMENT MARITIME ET DES PECHES (四立將货季稅) PAN : PORT AUTONOME DE NOUADHIBOU(メブディブ自指権)

: ENTERPRISE KIRTUARE DE LA BAIE DU REPOS (小水質造業公社) EPRR

A LE CABINET DU MINISTRE D: LES CHARGES DE MISSION C. LES CONSEILLERS TECHNIQUES D. L'INSPECTION INTERNE E. LE SECRETARIAT PARTICULUER

 $SCE|\mathbf{f}|$ SCIE FORMATION SCELA SCELT SCIE ADMINISTRATIF SCIETRADICTION

SCE, ARH SCE AMENAGEMENT DES RESSOURCES HALIEUTIQUES SCIE SES

SCE ETUDES ET STATISTIQUES SCE SU

SCIE INFORMATIQUE

SCE. R SCE. REGLEMENTATION SCE PL SCE PECHE INDUSTRIBILE SCIETAC SCE PECHE ARTISANALE ET COHERE

SCIE PECHE CONTINENTALE SCE PC

SCIE V SCIE VALORISATION

SCE, PE : SCE PROMOTION DES EXPORTATIONS SCIE, TMP SCIE TRANSPORTS MARITIMES ET DES PORTS

SCIC NAVIGIATION IST DIE LA SECURITE MARITIME SCE, ALE SCE, AMENAGEMENT DU LITTORAL ET DE L'ENVIRONNEMENT MARIN SCE, GENS DE MER' ET DE L'INSPECTION DU TRAVAIL MARITIME SCIE TIME

SCE, P SCEL PROTE SCIE LM SCIE MARINI MARCHANDE

SUIE NSM

- 資料-12 -

#### ANNEXE-3

## Composantes demandées par le gouvernement mauritanien

#### 1. Installations

- (1) Laboratoire d'inspection composé de : unité chimique, unité microbiologique, unité sensorielle et bloc d'administration.
- (2) Réaménagement du marché aux poissons à Nouakchott ou bien mesures substituantes à prendre.

#### 2. Equipements

- (1) Equipements et matériels d'inspection requis aux inspections chimiques, microbiologiques et sensorielles.
- (2) matériels d'informatiques ainsi que matériels didactiques.

#### **ANNEXE-4**

#### 1. Aide financière non-remboursable du Japon

Le programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'oeuvre ou transport etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon.

L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

#### 1-1 Système de l'aide financière non-remboursable

(1) Procédure de l'aide financière non-remboursable

gouvernements) Exécution (Mise en œuvre du Projet)

Le programme d'aide fi lancière non-remboursable est exécuté selon la procédui : suivante.

- Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

  Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA) Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon) Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux
- 2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.



Au fur et à mesure de l'exécution du Projet, la JICA accélérera le processus d'exécution en apportant son soutien au pays bénéficiaire pour la procédure d'appel d'offres, les signatures des contrats et les autres opérations nécessaires.

#### (2) Contenu de l'étude

#### 1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude du concept de base effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude est le suivant :

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- préparer un plan de base du Projet
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

#### 2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la IICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la IICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la IICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du

concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

#### (3) Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

1) Echange de Notes (E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

2) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultant et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, et cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

#### 3) Fourniture des produits et services

L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissants japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

#### 4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.



5) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes :

- (i) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- (ii) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- (iii) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consisterait à fournir des équipements,
- (iv) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits ac letés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable
- (v) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés.
- (vi) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

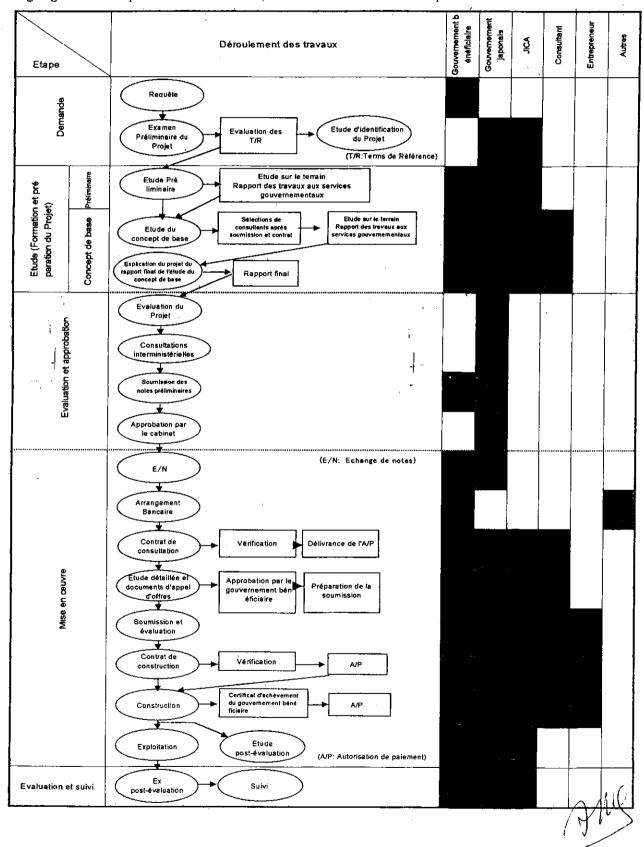
#### 6) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable.

#### 7) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

#### Organigramme de la procédure de l'aide financière non-remboursable du Japon



- 資料-18 -

## Principaux travaux à exécuter par chaque gouvernement

		T	<u> </u>
N°	Eléments	Couvert par l'aide financière non- remboursable	Couvert par l pays bénéficiaire
1.	Obtenir une superficie de terrain suffisante		
2.	Défrichage et mise à niveau du terrain si nécessaire		6
3.	Construction de clôtures et portails dans et autour du terrain		•
4.	Construction du parking	•	
5.	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site	. 🏚	
	2) A l'extérieur du site		
6.	Construction du bâtiment	*	- THE
7.	Fourniture des installations de distribution d'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et autres installations connexes		
	1) Electricité	-	
	a. Branchement du site à la ligne de distribution		
	b. Les câbles de descente et les câbles internes à l'intérieur du site	*	
	c. Le transformateur et disjoncteur principal	e	
	2) Alimentation en eau		
	a. Branchement du site au réseau de distribution d'eau de la ville		
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et suréle vés)		
	i) Drainage		
1	a. Branchement du site au réseau de drainage de la ville (égouts, eau de pluie, etc.)		•
	b. Système de drainage à l'intérieur du site (évacuation des eaux toilette, des eaux usées ordinaires, des eaux de pluie et autres)	4	
	4) Alimentation en gaz		
	a. Branchement du site au réseau de distribution du gaz de la ville		
	b. Système d'alimentation en gaz à l'intérieur du site		***
	5) Réseau téléphonique		
	a. Branchement du répartiteur d'entrée (MDF) de l'immeuble à la ligne téléphonique interurbaine		
i	b. MDF et lignes internes après le répartiteur	•	
ļ	6) Mobilier et équipements		
	a. Mobilier général		•
	b. Equipements concernant le Projet		
	Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sue les A/B	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
[	1) Commission de notification de l'A/P		•
	2) Commission de paiement		•
. [	Déchargement et dédouanement au port de débarquement du pays bénéficiaire		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	•	
	Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		*
	3) Transport à l'intérieur du pays entre le port de débarquement et le site	( <b>4</b> ):	(秦)
D.	Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis dans le cadre de la fourniture des produits ou dans le cadre du contrat toute l'aide nécessaire pour assurer leur arrivée		•
1.	dans le pays bénéficiaire et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services.  Exonérer des droits de douane, des impôts et autre prélèvement qui pourront être imposés dans le pays bénéficiaire aux ressortissants japonais qui fourniront les services et les produits du Projet, conformément au contrat vérifié.		
2.	Exploitation et maintenance correcte et efficace des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de l'aide financière non-remboursable.		<b>\$</b>
	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par l'aide financière non- remboursable, nécessaires à la construction des installations et au transport et montage des équipements	·	



#### (和訳)

#### モーリタニア・イスラム共和国 ヌアクショット水産物衛生管理施設整備計画 基本設計調査 協議議事録

モーリタニア・イスラム共和国政府の要請に基づき、日本国政府は「ヌアクショット水産物衛生管理施設整備計画」(以下「計画」と称す)に係る基本設計調査の実施を決定し、その調査を独立行政法人国際協力機構(以下「JICA」と称す)に委託した。

JICA は、モーリタニア・イスラム共和国(以下「モ」国と称す)へ JICA 無償資金協力部業務第四課池田則宏課長代理を団長とする基本設計調査団(以下、「調査団」と称す)を、2004年2月6日から3月18日にかけて派遣した。

同調査団は「モ」国政府関係者と協議し、調査対象地域において現地調査を実施した。

協議および現地調査の結果、日「モ」双方は付属書に示す基本項目について確認した。コンサルタント団員は引き続き「モ」国に滞在し、3月18日まで調査を行う。

ヌアクショット市 2004年2月12日

池田 則宏 団長 独立行政法人国際協力機構

基本設計調査団

スィディ・モハメド・ウルド・スィディナ 漁業局長 海洋経済漁業省漁業局

#### 付属書

双方は、本計画が以下の基本方針に基づき検討されることについて確認した。

#### 1. 本計画の目的

本計画は、モーリタニアにおける輸出用水産物衛生分野における現行規則に準拠した、ヌアクショット市における検査所の建設及び既存魚市場の改修もしくはその代替策と両機関に必要な設備と資機材の調達を目的とする。

#### 2. 計画サイト

- 2-1. 計画サイトは添付資料 1(和文では省略)に示されるサイトである。このサイトについて「モ」政府は計画の実施に必要な用地を提供することを確約した。
- 2-2. 海洋経済漁業省(以下「MPEM」と称す)は用地の使用に関わる環境影響評価 及び関連省庁の認可を基本設計概要説明調査時までに取得することを確約した。

#### 3. 責任及び実施機関

- 3-1. 責任機関は MPEM とする。
- 3-2. 実施機関は MPEM とする。その組織図は添付資料 2(和文では省略)に示されるとおりである。

#### 4. 「モ」国側要請内容

本調査団との協議を通じ、添付資料 3 に示された内容が「モ」国政府から要請された。JICA は今後、要請内容の妥当性を検討し、妥当性が確認された場合には日本国政府の承認を得るための勧告を行う。

#### 5. 日本の無償資金協力システム

調査団は「モ」国政府に対し、日本の無償資金協力システムについて説明し、「モ」 国側は添付資料 4(和文では省略)に記載した日本政府及び「モ」国政府の負担事項 を理解した。

#### 6. 調査スケジュール

- 6-1. コンサルタント団員は、2004年3月18日まで調査を続行する。
- 6-2. JICA は基本設計概要書をフランス語で作成し、その内容説明のため、調査団を 5月下旬頃に派遣する。
- 6-3. 基本設計概要書が「モ」国政府に確認された後、JICA は最終報告書を作成し、 2004年8月頃「モ」国政府に送付する。

#### 7. 計画施設・機材の運営

- 7-1. 本計画施設・機材は「モ」国政府が所有し、電気・水道代金の負担を含むそれらの適正な運営維持管理について「モ」国政府が全責任を持つことが確認された。
- 7-2. 「モ」国政府は、本計画施設・機材の持続的・効果的な利用を保証すること、 技術的・行政的・財政的に適切な運営システムを整備することを確約した。
- 7-3. 「モ」国政府は、本計画施設・機材の運用状況について年 1 回日本国政府に報告することを確約した。

#### 添付資料3

#### 要請コンポーネント

#### 1. 施設

- (1) 化学検査部門、微生物検査部門、官能検査部門、管理区画から成り立つ検査所
- (2) ヌアクショット魚市場の改修あるいは代替策

#### 2. 機材

- (1) 化学検査、微生物検査、官能検査に必要となる検査関連機材
- (2) 情報処理機材及び教育用機材

討議議事録:基本設計概要説明調査時

## PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS SUR

## L'EXPLICATION DU RAPPORT ABREGE DU CONCEPT DE BASE POUR

# LE PROJET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE SALUBRITE ET D'HYGIENE DES PRODUITS HALIEUTIQUES A NOUAKCHOTT

#### EN

## REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA ») a délégué au mois de février 2004 en République Islamique de Mauritanie (ci-après désignée « la Mauritanie ») une Mission d'étude du concept de base concernant le « Projet d'amélioration des conditions de salubrité et d'hygiène des produits halieutiques à Nouakchott » (ci-après désigné « le Projet »). Suite aux discussions en Mauritanie et aux résultats des examens techniques au Japon, la JICA a préparé le rapport abrégé du concept de base relatif au Projet.

Afin d'expliquer ce rapport à la partie mauritanienne, la JICA a délégué en Mauritanie une Mission d'explication du rapport abrégé du concept de base dirigée par M. Shinobu YOSHIZAWA, Groupe 3 pour la Gestion des Projets, Département de la Gestion de la Coopération financière non-remboursable de la JICA, du 28 mai au 3 juin 2004.

A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé réciproquement les points mentionnés dans les pages ci-annexées.

Fait à Nouakchott, le 3 juin 2004

芳沢 忍

M. Shinobu YOSHIZAWA

Chef de la Mission d'étude du concept de base Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) Dr. BA Abou Sidi

Directeur de la Pêche Artisanale et Cotière

Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

République Islamique de Mauritanie

M. Sidi Mohamed Ould BAKHA

Directeur des Financements

Ministère des Affaires Economiques et du

Développement

République Islamique de Mauritanie

#### COMPLEMENT

#### Contenu du rapport abrégé du concept de base du Projet 1.

Le Gouvernement mauritanien a compris le contenu du rapport abrégé présenté par la Mission d'étude

#### Système de l'aide financière non-remboursable du Gouvernement japonais 2.

Le Gouvernement mauritanien a bien compris le système de l'aide financière nonremboursable du Gouvernement japonais tel que mentionné dans l'Annexe-4 du Procèsverbal des discussions sur l'étude du concept de base signé le 12 février 2004, et s'est engagé à exécuter sans retard les points qui seront à sa charge.

#### 3. Programme de l'Etude

La JICA achèvera le rapport définitif de l'étude du concept de base conformément aux conclusions convenues, et soumettra ce rapport au Gouvernement mauritanien au plus tard en septembre 2004.

#### 4. Points spécifiques

4-1. Les deux parties ont confirmé les points ci-dessous concernant la gestion et la maintenance.

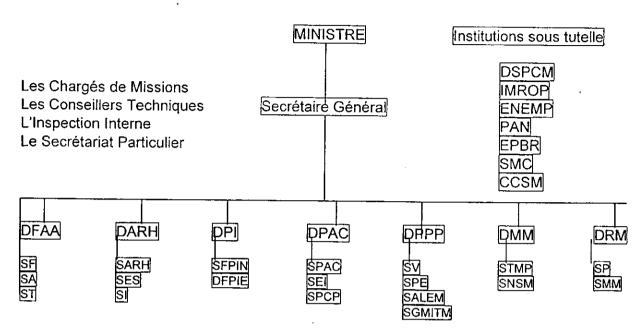


- (1) Il a été confirmé que la Société du Marché aux poissons de Nouakchott sera chargée de la gestion et la maintenance du marché aux poissons réaménagé dans le cadre de ce Projet avec la collaboration du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (ciaprès désigné « le MPEM ») dont l'organigramme est ci-joint en l'Annexe -1 et de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (ci-après désigné « l'IMROP »).
- (2) Le Gouvernement mauritanien s'est engagé à gérer le marché aux poissons après exécution du Projet conformément à l'Annexe-2.
- (3) Il a été vérifié que l'IMROP assurerait la gestion et la maintenance du laboratoire d'inspection de Nouakchott construit dans le cadre de ce Projet suivant le système de l'exploitation et de la gestion mentionné dans l'Annexe -3
- (4) Le Gouvernement mauritanien s'est engagé à mettre à la disposition de l'IMROP le budget nécessaire au fonctionnement du laboratoire de Nouakchott.



- 4-2. Le Gouvernement mauritanien s'est engagé à trouver l'endroit adéquat pour maintenir l'activité du marché aux poissons (manutention des produits halieutiques, gestion du marché etc.) pendant la période des travaux de réaménagement du marché aux poissons et avant le démarrage des travaux.
- 4-3. Le Gouvernement mauritanien s'est engagé à obtenir les autorisations nécessaires pour l'exécution de ce Projet avant le commencement des travaux.
- 4-4. Les deux parties se sont accordées pour que le Gouvernement mauritanien exécute l'évaluation des impacts sur l'environnement, si nécessaire lors de la construction des installations du Projet, jusqu'à une date n'entravant pas les travaux.
- 4-5. Le Gouvernement mauritanien s'est engagé à effectuer la construction et l'approvisionnement à sa charge des items indiqués en l'Annexe-4 (1)et(2), et sous sa responsabilité les items indiqués en l'Annexe-4 (3).
- 4-6. Le Gouvernement mauritanien s'est engagé à faire des rapports annuels à l'Ambassade du Japon au Sénégal sur les conditions d'exploitation des installations et équipements du Projet, en plus chaque fois que la partie japonaise le sollicite.
- 4-7. Le Gouvernement mauritanien s'est engagé à présenter à l'Ambassade du Japon au Sénégal juste après l'Echange des Notes les mesures nécessaires pour l'amélioration des conditions d'hygiène dans l'ensemble du marché aux poissons.
- 4-8. Le Gouvernement mauritanien s'est engagé à expliquer aux utilisateurs tels que marayeurs le contenu de ce Projet y compris le tarif d'utilisation prévisible juste après l'Echange des Notes.

#### ORGANIGRAMME DU MINISTERE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME



DSPCM : Délégation à la Surveillance des pêches et au Contrôle en Mer

IMROP : Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches

ENEMP : Ecole Nationale d'Enseignement Maritime et des Pêches

PAN : Port Autonome de Nouadhibou

EPBR : Etablissement Portuaire de la Baie du Repos de Nouadhibou SMCP : Société Mauritanienne de Commercialisation de Pêche

CCSM: Centre de Coordination et de Sauvetage Maritime

DFAA: Direction de la Formation et des Affaires Administratives DRH: Direction de l'Aménagement des Ressources Halieutiques

DPI: Direction de la Pêche Industrielle

DPAC : Direction de la Pêche Artisanale et Côtière

DPPP : Direction de la Promotion des Produits de la Pêche

DMM: Direction de la Marine Marchand

DRM: Direction Régional de Dakhlet Nouadhibou

SF : Service Formation SA : Service Administratif ST : Service Traduction

SARH: Service Aménagement des Ressources Halieutiques

SES: Service des Etudes et Statistiques

SI: Service de l'Informatique

SFPIN : Service de la Flotte de Pêche Industrielle Nationale SFPIE : Service de la Flotte de Pêche Industrielle Etrangère

SPAC : Service Pêche Artisanale et Côtière SEI : Service Encadrement et Infrastructure

SPCP : Service de la Pêche Continentale et de la Pisciculture

SV: Service Valorisation

SPE: Service de la Promotion des Exportations

STMP : Service de Transport Maritime et des Ports

SNSM : Service de la Navigation et de la Sécurité Maritime

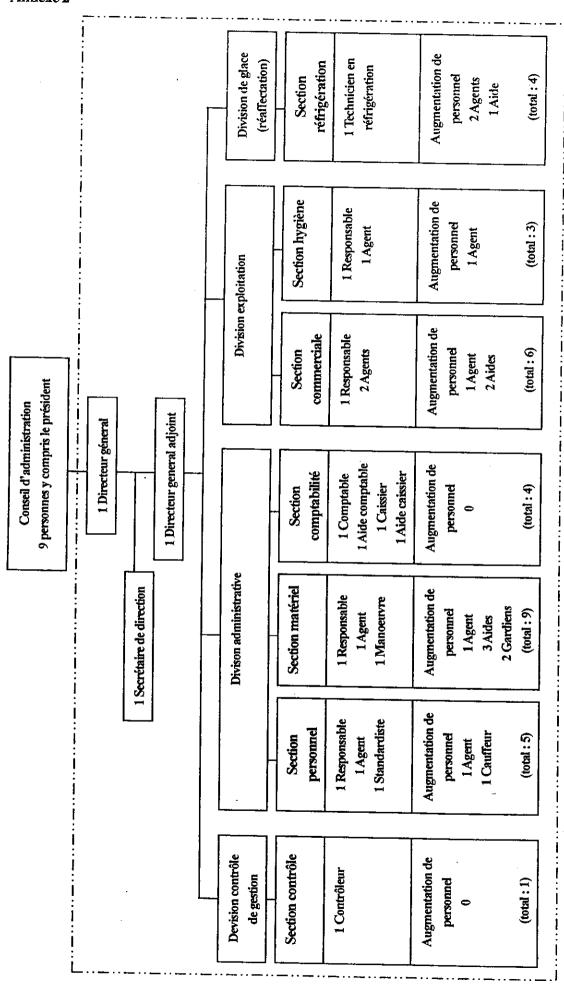
SALEM : Service de l'Aménagement du Littoral et de l'Environnement Marin SGIMTM : Service des Gens de Mer et de l'Inspection de Travail Maritime

SP : Service des Pêches

SMM: Service Marine Marchande

B

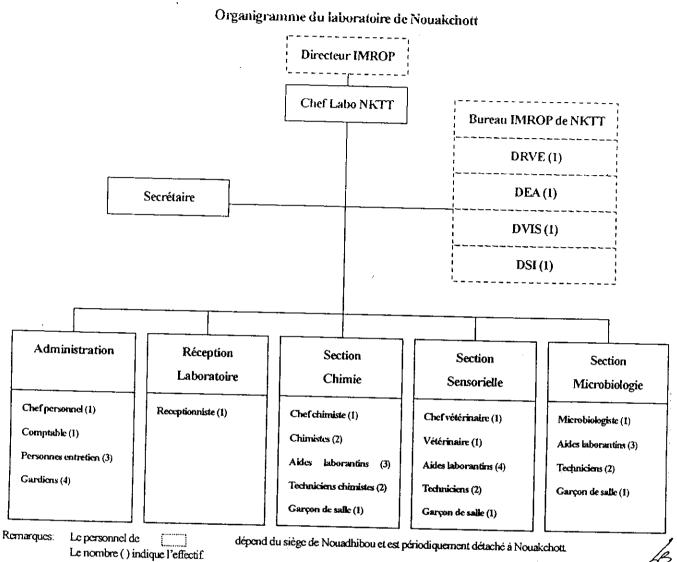




Organigramme de la Société du marché aux poisson de Noakchott

A





8

#### L'Annexe- 4

## (1) Concernant le laboratoire d'inspection à Nouakchott

- travaux d'amenée de l'électricité et de l'eau au coté de la première dimension: après la signature des Echanges des Notes, dans 6mois:
- travaux d'amenée des câbles téléphoniques :

après la signature des Echanges des Notes, dans 16mois:

• construction de clôture, portail et loge-gardien:

après la signature des Echanges des Notes, dans 17mois:

terrassement

après la signature des Echanges des Notes, dans 14mois:

- approvisionnement des équipements et les meubles du bureau: après la signature des Echanges des Notes, dans 18mois:
- · consommables du laboratoire(année de démarrage)

après la signature des Echanges des Notes, dans 12mois:

• formation du personnel technique concernant les équipements d'analyse (séjour experts et stages extérieurs)

après la signature des Echanges des Notes, dans 18mois:

## (2) Concernant le Marché aux poissons de Nouakchott-A

- construction de clôture de protection, poste de gardien et portail: après la signature des Echanges des Notes, dans 17mois:
- équipements et meubles de bureaux

après la signature des Echanges des Notes, dans 18mois:

• véhicule-benne pour évacuation des ordures après la signature des Echanges des Notes, dans 18mois:

d

## (3) Concernant le Marché aux poissons de Nouakchott-B

- aménagement du site du débarquement des courbines et autres:
- aménagement du site des tables d'élaboration:

8

#### (和訳)

#### モーリタニア・イスラム共和国 ヌアクショット水産物衛生管理施設整備計画 基本設計概要説明調査 協議議事録

独立行政法人国際協力機構(以下「JICA」と称す)は、2004 年 2 月にヌアクショット水産物衛生管理施設整備計画に係る基本設計調査団をモーリタニア・イスラム共和国(以下「モ」国と称す)に派遣した。「モ」国内における一連の協議及び日本国内における技術的な検討結果として、JICAはプロジェクトの基本設計概要を用意した。

「モ」国側に基本設計概要の内容を説明するために、2004 年 5 月 28 日~6 月 3 日 にかけて、JICA は同国へ JICA 無償資金協力部業務第 3 グループ 芳沢忍を団長とする基本設計概要説明調査団を派遣した。

協議の結果として、双方は付属書に記載のとおりの事項につき確認した。

ヌアクショット市 2004年6月3日

芳沢 忍 団長 独立行政法人国際協力機構 基本設計概要説明調査団

Dr.BA Abou Sidi 局長 海洋経済漁業省零細沿岸漁業局

M.Sidi Mohamed Ould BAKHA 局長 経済開発省財務局

#### 付属書

#### 1. 基本設計概要の内容

「モ」国政府は、調査団によって示された基本設計概要の内容を了解した。

#### 2. 日本国政府の無償資金協力の制度

「モ」国政府は、基本設計調査時の 2004 年 2 月 12 日における協議議事録の付属資料 4 に記されている、日本の無償資金協力制度について理解し、「モ」政府の負担事項について、遅滞なく実施することを確約した。

#### 3. 調查日程

JICA は、確認事項に従い基本設計調査報告書を作成し、遅くとも 2004 年 9 月頃に「モ」 国政府に提出する。

#### 4. 特記事項

- 4-1. 双方は、運営・維持管理に関し、以下の点を確認した。
- (1) 本計画により改修される魚市場は、別添 1 (和文では省略)に示された組織図の海洋経済漁業省(以下「MPEM」と称す)及びモーリタニア海洋・水産研究所(以下「IMROP」と称す)の協力により、ヌアクショット魚市場公社が運営・維持管理を行うことを確認した。
- (2) 「モ」国政府は本計画実施後の魚市場の運営管理体制を別添 2(和文では省略)のとおり行うことを約した。
- (3) 本計画により建設されるヌアクショット検査所は、IMROP が別添 3(和文では省略) の運営体制により、運営・維持管理を行うことを確認した。
- (4)「モ」国政府は、IMROP のために、ヌアクショット検査所の運営に必要な予算を設定することを約した。
- 4-2. 「モ」国政府は、市場の改修工事期間中の市場等における諸活動(漁獲物の荷捌き、市場の管理業務等)を維持するに適切な場所を工事開始までに確保することを約した。
- 4-3.「モ」国政府は、本計画を実施するに当たり必要となる許可を工事開始までに取得することを約した。
- 4-4.双方は、本計画施設の建設に際して、環境影響評価が必要な場合は、「モ」国政府が工事に支障の無い時期までに実施することを確認した。
- 4-5.「モ」国政府は、別添 4 の(1)、(2)に示される項目をモーリタニア側の負担経費で建築及び調達を実施することを約し、また、別添 4 の(3)に示される項目をモーリタニア側の責任の下で建築及び調達を実施することを約した。
- 4-6. 「モ」国政府は、本計画施設・機材の運用状況について、施設・機材の引渡しが完了してから、毎年1回、在セネガル日本国大使館に年次報告書を提出することを確約した。

また、さらに、日本側から提出の要望があった場合にも報告することを確約した。

4-7.「モ」国政府は、魚市場全体の衛生環境の向上のために必要となる措置を E/N 締結 直後に在セネガル日本国大使館に提出することを約した。

4-8.「モ」国政府は、予想される利用料等を含む本計画の内容について E/N 締結後に仲 買人等の利用者に説明することを約した。

別添 4

(1)ヌアクショット検査所に関して

・電気、上水道の一次引込み工事

・電話線引込み工事

・外柵、守衛所、門扉の建設

・盛土土木工事

・事務機器、事務所家具類の調達

・ラボ用消耗品(運営初年度分)

E/N 締結後6ヶ月以内

E/N 締結後 16 ヶ月以内

E/N 締結後 17 ヶ月以内

E/N 締結後 14 ヶ月以内

E/N 締結後 18 ヶ月以内

E/N 締結後 12 ヶ月以内

・分析機器に関する技術要員の養成(専門家指導と海外研修)E/N 締結後 18 ヶ月以内

(2) ヌアクショット魚市場に関して(A)

・防御塀、守衛所、門扉の建設

・事務所用機器、家具類の調達

・ごみ捨て用車輌の調達

E/N 締結後 17 ヶ月以内

E/N 締結後 18 ヶ月以内

E/N 締結後 18 ヶ月以内

(3) ヌアクショット魚市場に関して(B)

- ・二べ類仮置場の整備
- ・魚類解体場の整備

#### 基本設計概要表

#### 1. 案件名

モーリタニア・イスラム共和国 ヌアクショット水産物衛生管理施設整備計画

#### 2. 要請の背景(協力の必要性・位置付け)

モーリタニア国では、水産物は欧米諸国、日本等へ広く輸出され、貴重な外貨獲得源となっており、同国の輸出総額の約 4 割を占めている。一方、1998 年に策定された公共投資計画(国家開発計画に該当)では年平均 GDP 成長率 5.5%の達成が目標とされており、輸出による外貨獲得に大きく貢献している水産業は、雇用機会の創出という側面と相まって、国家開発への貢献に期待が寄せられている。このため、海洋経済漁業省は、欧米向けの水産物輸出に必要な衛生管理体制の確立を主要な最優先課題として掲げ、 EU 関連基準を勘案したモーリタニア輸出水産物衛生基準を策定すること(1996 年) 輸出水産物衛生検査機関である CNROP(国立海洋・水産研究センター)を IMROP(モーリタニア海洋・水産研究所:海洋経済漁業省の傘下組織)として組織的に格上げすること等の施策を講じてきた。

上記の施策の関連で、IMROP は、1996 年に水産物輸出の盛んなヌアディブ(年間約3万トンの水産物輸出)において、ヌアディブ検査所の拡充整備を行った。一方、ヌアクショットでは、欧州等への水産物輸出量が年間5,700トンの水準(2003年)に達しているものの、検査所の整備が実施できず、水産物輸出の増大に対応する衛生検査を適切に実施することが困難な状況が続いている。また、ヌアクショットから欧州等へ輸出される水産物の約4割は、我が国の無償資金協力により1996年6月に開設されたヌアクショット魚市場を経て、出荷されている。同魚市場の建設は1995年から1996年初頭にかけて実施されたが、その際にはモーリタニア輸出水産物衛生基準を勘案する必要はなく一般的な魚市場施設として建設された。また、同魚市場の開設後は、無償資金協力施設が活用されヌアクショットでの水産物の水揚げは増大し、魚市場建設前の年間約8,000トンから近年では年間約3万トンを超えるに至っており、魚市場を経由して輸出される水産物は年間約3,000トンとなっている。このため、現状では、モーリタニア輸出水産物衛生基準を勘案したヌアクショット魚市場施設の改修を行う必要が生じてきている。

上記の背景により、欧米向けの水産物輸出が増大しつつあるヌアクショットにおいて、 ヌアクショット魚市場の水産物輸出関連施設の改修整備・水産物荷捌機材の整備、及び、 ヌアクショット検査所の新規建設・検査機材の整備を行う必要性が生じている。

#### 3. プロジェクト全体計画概要(下線部は当該無償資金協力が直接関係する項目を示す)

(1)プロジェクト全体計画の目標(裨益対象の範囲及び規模)

ヌアクショットからの水産物輸出に必要な衛生検査が実施可能となる。

ヌアクショット魚市場を経由して輸出される水産物を、モーリタニア輸出水産物衛生基準に準じて荷捌き可能となる。

(裨益対象の範囲及び規模について)

輸出水産物を水揚する零細漁民約 2,400 人

輸出加工場従業員約1,400人

仲買人等流通関係者約 100 人

#### (2)プロジェクト全体計画の成果

ヌアクショット魚市場の水産物輸出関連施設が改修整備される。

<u>ヌアクショット検査所施設が整備される。</u>

<u>ヌアクショット検査所の検査機材が整備される。</u>

ヌアクショット魚市場において、モーリタニア輸出水産物衛生基準に準じた運営体制が 整備される。

ヌアクショットにおいて、モーリタニア輸出水産物衛生基準に準じた衛生検査体制が整備される。

#### (3)プロジェクト全体計画の主要活動

ヌアクショット魚市場の水産物輸出関連施設を改修する。

ヌアクショット検査所施設を建設する。

ヌアクショット検査所の検査機材を調達する。

ヌアクショット魚市場及びヌアクショット検査所運営のための人員を配置する。

ヌアクショット魚市場で水産物輸出に適した水産物荷捌きが実行される。

アクショットからの水産物輸出に必要な衛生検査が実行される。

#### (4)投入 (インプット)

日本側:無償資金協力 10.18 億円

相手国側: 1)必要な人員:ヌアクショット魚市場運営要員 35 名

: ヌアクショット検査所運営要員 30 名

2)建設資機材

3)施設・機材の運営・維持管理に係る経費

#### (5)実施体制

主管官庁:海洋経済漁業省

実施機関: 1)ヌアクショット魚市場:魚市場公社

2)ヌアクショット検査所:IMROP

#### 4. 無償資金協力案件の内容

(1)サイト

モーリタニア・イスラム共和国ヌアクショット市

#### (2)概要

ヌアクショット魚市場の水産物輸出関連施設(魚市場棟、浮魚仮置場)の改修。 ヌアクショット検査所の建設。

検査機材・水産物荷捌機材の調達。

#### (3)相手国側負担事項

ヌアクショット検査所の建設用地の確保。 電力・上水道・電話線の一次側引き込み工事。

#### (4)概算事業費

概算事業費 11.04 億円 (無償資金協力 10.18 億円、モーリタニア国側負担 0.86 億円)

#### (5)工期

詳細設計・入札期間を含め約17ヶ月(予定)。

(6)貧困、ジェンダー、環境及び社会面の配慮特になし。

#### 5. 外部要因リスク (プロジェクト全体計画の目標の達成に関するもの)

外貨交換率の大幅な変動等により、欧米への水産物輸出競合国(セネガル、モロッコ等) との輸出競争条件が悪化しない。

突発事態による海上汚染等により輸出用水産物の漁獲量が急減しない。 天候等の影響により輸出用水産物の水揚量が急減しない。

#### 6. 過去の類似案件からの教訓の活用

ヌアクショット魚市場の改修工事中における魚市場管理業務及び水産物荷捌活動の円滑な 継続を担保する代替場所を、相手国側に確保させること。

ヌアクショット魚市場の改修工事の実施により影響を受ける可能性のある魚市場利用者に対して、相手国側に事前内容説明を行わせる。

ヌアクショト魚市場の水産物輸出関連以外の施設における、衛生管理の促進を、相手国側 に勧告する。

#### 7. プロジェクト全体計画の事後評価に係る提案

#### (1)プロジェクト全体計画の目標達成を示す計画指標

ヌアクショット魚市場においてモーリタニア輸出水産物衛生基準に適して出荷される輸出 用水産物の量。

現状	2007年
0トン	年間約 3,000 トン

ヌアクショットから輸出される水産物に対して、モーリタニア輸出水産物衛生基準に 従って必要とされる衛生検査の実施数。

現状	2007年	
年間約 250 検査	年間約 4,000 検査	

## (2) その他の成果指標特になし。

#### (3)評価のタイミング

2008年以降(施設完工後2年経過後)

#### 資料 7. 参考資料/入手資料リスト

1) RAPPORT D'ACTIVITE

ANNEE 2003 ET PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2004, 24 NOVEMBRE 2003,

MINISTERE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

2) STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME,

18 JUIN 1998,

MINISTERE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

3) ACTUALISATION DES COMPTES ECONOMIQUES DU SECTEUR DE LA PECHE POUR L'ANNEE 1996; EVOLUTION 1986-1996; DONNEES DE BASE POUR L'ANNEE 1997, JUIN 1998,

MINISTERE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

4) LE MARCHE AU POISSON A NOUAKCHOTT

SITUATION ET PERSPECTIVES,

FEVRIER 2001,

MINISTERE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

5) RAPPORT SUR L'ETAT DU MARCHE AUX POISSONS DE NOUAKCHOTT,

JUIN 1999,

CNROP: CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES OCEANOGRAPHIQUES ET DES PECHES

6) SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT URBAIN DE NOUAKCHOTT HORIZONS 2010 – 2020.

MAI 2003,

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

7) DECRET N°2002-073/ PORTANT REGLEMENT GENERAL D'APPLICATION DE LA LOI N°2000-025 DU 24 JANVIER 2000 PORTANT CODE DES PECHES,

1 OCTOBRE 2002,

PREMIER MINISTERE

8) LOI N°2000-025/ PORTANT CODE DES PECHES,

24 JANVIER 2000,

PREMIER MINISTERE

9) DECRET N°0067-98/ FIXANT LES ATTRIBUTIONS DU MINISTRE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME ET L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION CENTRAL DE SON DEPARTEMENT,

1998,

PREMIER MINISTERE

- 10) PROJET DE LOI DE FINANCES INITIALE BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNÉE 2004, MINISTRE DES FINANCES
- 11) CAHIER DES CLAUSES FISCALES; MARCHES PUBLICS A FINANCEMENT EXTERIEUR, DECEMBRE 1997,

MINISTRE DES FINANCES